

## Diagnostic de l'entreprise artisanale

### *Accompagner l'entreprise artisanale dans son développement*

Dans le cadre du programme FISAC d'Annemasse-Agglomération, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie et Annemasse-Agglo vous proposent un diagnostic complet de votre activité artisanale.

#### **Vous souhaitez**

- Améliorer vos performances, votre manière de gérer tous les aspects de votre entreprise (finance, commercial, production, ressources humaines).
- Piloter votre entreprise avec plus de confort et de facilité.
- Prendre du recul.
- Faire les bons choix et anticiper vos décisions.

#### **Comment se réalise cette prestation ?**

- Par la visite d'un conseiller, dans votre entreprise.
- Pour faire un point global sur vos pratiques.
- Pour vous permettre d'identifier vos points forts et vos axes d'amélioration.
- Pour y voir plus clair sur les actions à mettre en place.

Le conseiller de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat met en place, avec vous, un plan d'actions qui vous permettra d'entrer dans une démarche d'amélioration continue en fonction de ce qui vous paraît important pour vous et pour votre entreprise.

#### **Que vous apporte cette prestation ?**

- Une prise de conscience de vos points forts et de vos axes de progrès.
- Des actions concrètes à mettre en place selon vos besoins et votre disponibilité.
- Des solutions simples et rapides pour ne plus naviguer à vue.
- Un regard extérieur sur vos pratiques et vos projets, par un conseiller compétent et neutre.

#### **Coût de l'opération ?**

- Coût pour l'entreprise = 100 € HT.
- Coût total par entreprise = 1 000 € HT dont 900 € HT pris en charge par Annemasse-Agglo, les fonds FISAC et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie.

#### **Coordonnées :**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie,  
28 Avenue de France, BP 2015, 74011 Annecy Cedex, tél : 04 50 23 92 30, email : [eco@cma-74.fr](mailto:eco@cma-74.fr)

## Descriptif / Déroulement de la prestation

Un conseiller entreprise de la CMA 74 prendra rendez-vous avec vous et se déplacera dans votre entreprise, à une heure qui vous conviendra, selon vos disponibilités.

1. Le conseiller prendra connaissance de votre activité, de l'historique de votre entreprise, de votre dynamique actuelle et de vos projets.
2. Par le biais d'un diagnostic spécifique aux artisans : le LAG (Logiciel d'Approche Globale des entreprises artisanales), le conseiller vous questionnera sur vos pratiques en tant que chef d'entreprise.

Il réfléchira avec vous, globalement et sur chaque domaine clé de la dynamique de votre entreprise, notamment :

- Gestion administrative et financière (suivi de vos éléments financiers, gestion de votre trésorerie, fixation de votre prix de vente...).
- Commercial et marketing (connaissance de vos concurrents, de vos clients, démarches commerciales mises en places ou prévues...).
- Production et achat (négociation avec vos fournisseurs, suivi de vos stocks, réglementation en vigueur...).
- Ressources humaines (besoin en personnel, organisation, formations...).
- Avenir de l'entreprise (projet de développement, évolution de votre carnet de commande...).

A travers des questions qui listent les différentes pratiques absolument nécessaires pour conduire efficacement votre entreprise, l'échange avec le conseiller vous permettra d'identifier ce que vous faites bien et ce que vous pourriez améliorer facilement.

Le conseiller enregistrera sur un logiciel support les réponses issues de cette réflexion, que vous validerez conjointement.

Il vous éclairera également sur l'utilité et les modalités des pratiques dont vous n'avez pas forcément l'habitude.

3. En fin de diagnostic, le logiciel fournira un résultat immédiat, commenté par le conseiller. Il vous permettra d'évaluer votre niveau de maîtrise dans chacun des domaines de la gestion d'entreprise.

4. Dans un deuxième temps, sur la base de ce résultat, vous allez construire avec le conseiller un plan d'actions adapté à vos priorités, vos envies, votre disponibilité (points de vigilance, outils à mettre en place dans la gestion quotidienne de votre entreprise, recours à un conseil spécialisé, formations, accompagnements longue durée).

Le conseiller organisera le suivi des actions préconisées en créant le lien avec des personnes ressources qui vous recontacteront sous quinzaine, ou en vous orientant vers les organismes utiles.

5. Le conseiller rédigera une synthèse des entretiens réalisés qui reprendra les points essentiels du LAG et l'ensemble du plan d'actions. Cette synthèse vous sera adressée, si possible par mail, dans les 15 jours suivant l'entretien.

6. En fonction du temps complémentaire dont vous disposez, le conseiller pourra travailler avec vous à la mise en place des premiers outils de gestion simples et immédiatement applicables (par exemple : calcul de vos coûts de revient).